

Rapport de minorité de la commission des finances concernant: Le préavis 2024/47 du 24 octobre 2024: budget de fonctionnement de l'exercice 2025 et plan des investissements pour les années 2025 à 2028

La minorité de gauche de la commission des finances demande un accroissement du niveau et du rythme des investissements

La minorité de la Commission des finances invite le Conseil communal à améliorer substantiellement le projet de budget de la Municipalité pour l'exercice 2025. Malgré des investissements dans certains secteurs clés, il apparaît à la minorité que le budget de fonctionnement et le plan des investissements ne permettront pas de combler des manques criants dans les politiques et prestations essentielles aux besoins des habitantes et habitants. La nécessité d'investir aujourd'hui est d'autant plus forte que la population de la région lausannoise croît, dans un contexte où la précarité augmente tout comme l'urgence de lutter et de s'adapter aux changements climatiques. La prudence d'un budget 2025 qui veut contenir les dépenses paraît d'autant plus inadéquat que les taux d'intérêts bancaires se stabilisent à nouveau à des niveaux comparativement bas et que les revenus de la Ville croissent constamment: une situation économique qui devrait motiver la Municipalité à contracter, si nécessaire, de nouveaux emprunts pour déployer sa politique. Il s'agit d'autant d'occasions manquées de corriger les retards et déficiences d'investissement accumulés dans des secteurs aussi importants que l'accueil de jour (pré- et parascolaire), les changements climatiques, le droit au logement, l'aide aux plus précaires (politique du bas seuil), la prévention du racisme, l'égalité entre les genres ou encore les conditions de travail du personnel communal. En déposant vingt et un amendements (présentés à la fin de ce texte), le groupe EàG propose des mesures concrètes pour améliorer notablement le budget dans les domaines prioritaires.

EàG s'engage pour améliorer les budgets des prestations essentielles à la population lausannoise

Les carences que nous identifions sont souvent la conséquence d'investissements trop tardifs par rapport à l'évolution des besoins ou d'une prudence budgétaire excessive, au nom d'un frein à l'endettement exigé par les partis de droite. L'engagement constant du groupe EàG porte ses fruits, puisque, ces dernières années, de nombreuses propositions budgétaires du groupe ont été reprises directement ou indirectement dans les politiques de la Municipalité. A cet égard, on peut citer la création d'un fonds pour la transition énergétique, l'augmentation des moyens à destination de la petite enfance, le renforcement de l'aide alimentaire, l'extension et l'annualisation du dispositif d'hébergement d'urgence, l'amélioration des budgets de l'animation socioculturelle ou, plus récemment, l'attribution d'une subvention "Vélo 14" pour encourager l'usage du vélo musculaire auprès des jeunes.

Des investissements 2025 trop timorés dans le secteur de l'enfance

La Municipalité met en avant, dans sa proposition de budget 2025, des investissements significatifs dans certains secteurs clés, comme la petite enfance, les changements climatiques ainsi que dans la revalorisation des conditions salariales du personnel (indexation). Si EàG accueille avec enthousiasme ces développements et investissements, nous constatons malheureusement que ces derniers sont encore insuffisants pour combler la demande et les attentes des lausannoises et lausannois.

Dans le domaine de l'enfance, 5.5 millions supplémentaires seront injectés par la proposition de budget 2025. Nous déplorons cependant que ces investissements, certes importants, interviennent trop tardivement pour répondre pleinement aux besoins des familles lausannoises. Ce n'est pas faute d'avoir enjoint la Municipalité, année après année et amendement après amendement, d'investir plus vite et plus intensément dans le secteur de la petite enfance. Il y a aujourd'hui à Lausanne toujours et encore des familles peinant à trouver une place en crèche, ce qui les met dans une situation parfois invivable. Nous proposons de renforcer les budgets de sorte à atteindre l'objectif d'«un enfant = une place en crèche, garderie ou accueil parascolaire» le plus rapidement possible. Les amendements **17** et **20** (voir à la fin de ce document) demandent ainsi à la Municipalité d'augmenter significativement le nombre de places en crèche, respectivement en accueil parascolaire, tout en améliorant les taux d'encadrement (amendements **18** et **19**). Les professions de l'enfance traversent actuellement une crise et la pénurie de personnel s'intensifie. En effet, s'il faut accélérer la création de places, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de

l'accueil ainsi que des conditions de travail du personnel, raisons pour lesquelles une adaptation du taux d'encadrement est nécessaire.

Un échec planifié dans la lutte contre les changements climatiques qu'il s'agit de corriger par des investissements massifs dans la transition écologique

S'agissant de la lutte contre les changements climatiques, la Municipalité propose d'investir 11.5 millions supplémentaires dans la décarbonation du chauffage à distance et déclare des dépenses d'investissements pour le climat à hauteur de 170 millions. Si EàG applaudit ces développements, nous constatons également que nombre d'investissements labellisés "climat" correspondent plutôt à des travaux d'entretien ou n'ont qu'un lien relatif avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone. La Municipalité semble se prêter au jeu du "greenwashing" car, sur le plan des résultats, elle est encore très loin d'atteindre les objectifs climatiques fixés à l'échelon 2030 s'agissant de la mobilité, et à 2050 s'agissant du secteur du bâtiment.

En effet, comme l'atteste la publication récente du suivi du plan climat, les indicateurs actuels montrent que la réduction des émissions dans le secteur de la mobilité à Lausanne est plus lente qu'anticipée. D'après le dispositif de suivi du plan climat, la fréquentation des transports publics est à peine plus élevée qu'avant la crise du Covid. En outre, la cible fixée par la Municipalité de 100% de véhicules à zéro émission directe en circulation en 2030 ne sera, selon toute vraisemblance, pas atteinte, puisque le taux de véhicules électriques s'élevait à peine à 2.7 % en 2023. La Municipalité doit désormais prendre des mesures fortes dans le domaine de la mobilité si elle entend tenir les promesses climatiques faites aux électrices et électeurs. La minorité de gauche demande donc que le prix des transports publics évolue vers une quasi-gratuité (amendement 9) afin qu'une vraie alternative soit proposée aux transports individuels motorisés pour qu'un report modal massif puisse avoir lieu. Nous demandons également une augmentation des moyens dédiés aux aménagements piétons (amendement 21).

La situation dans le domaine de l'impact climatique des bâtiments n'est guère meilleure. Si la Municipalité a planifié des investissements pour assainir les 160 immeubles chauffés que comptait son patrimoine financier en 2023 (cf. Préavis 2023/01), aucun plan n'existe encore pour les 440 immeubles chauffés de son patrimoine administratif. En d'autres termes, la rénovation énergétique de près des trois-quarts du parc immobilier de la Ville n'a pas encore été planifiée. Si elle poursuit sur la voie de l'immobilisme, la Municipalité n'a aucune chance d'atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé à 2050 s'agissant du secteur du bâtiment. Notre amendement 16 propose la création d'un fonds et l'engagement de personnel supplémentaire pour mener à bien la tâche prioritaire que constitue l'assainissement énergétique.

Les domaines du logement et de la cohésion sociale : des priorités à renforcer

La précarité augmente à Lausanne. L'inflation du prix des denrées de base, tout comme les charges des ménages telles que les frais d'assurance ou les dépenses pour le logement, mènent à une baisse du pouvoir d'achat. La Ville de Lausanne devrait agir pour protéger les classes moyennes et peu aisées d'une détérioration importante de leurs conditions de vie. Il s'agit notamment de renforcer la politique de logements publics en acquérant ou en exploitant, avec un régime favorable aux locataires, le plus grand nombre de logements possibles. La Municipalité devrait, d'une part, retirer du marché libre un maximum de logements en activant le droit de préemption et, d'autre part, offrir aux locataires des services de gérance dépassant en qualité ce qui se pratique sur le marché libre.

Or, c'est plutôt à une régression que l'on assiste en matière de politique publique du logement. La perte du mandat de gérance des 3705 logements détenus par la caisse de pension de la ville (la CPCL) par la Municipalité constitue, en effet, une très mauvaise nouvelle pour les lausannoises et lausannois. Il s'agit d'autant de logements qui risquent de se retrouver sur le marché libre, avec des loyers rédhibitoires pour une grande partie des citoyennes et des citoyens. La perte de ce mandat démontre que la dotation actuelle en personnel du service des gérances ne permet pas un accompagnement et un service de qualité. Notre amendement 15 demande ainsi de renforcer le personnel du service de gérance pour permettre à une politique plus ambitieuse en la matière de voir le jour.

Dans le domaine de la cohésion sociale, nous relevons plusieurs améliorations significatives de la politique municipale. Il s'agit notamment de la politique de lutte contre les addictions, dont le pilier de la réduction des risques se voit renforcé par la récente création d'une antenne de l'espace de consommation à la Riponne (ECS), à proximité d'un des principaux lieux de consommation des personnes toxicodépendantes. L'investissement dans la consommation encadrée de produits stupéfiants permet de sortir les personnes en addiction de la rue et de leur fournir un cadre sanitaire et social plus propice à la réinsertion progressive dans la société et dans le monde du travail. Néanmoins, cette politique volontaire ne suffit pas à contrer l'évolution négative actuelle de facteurs structurants la consommation de drogue que sont l'augmentation de la précarité, ainsi que la grande disponibilité, à des prix historiquement bas, de drogues particulièrement addictives comme le crack. Pour cette raison, la minorité préconise une hausse des budgets du dispositif addiction, pour augmenter les horaires d'ouverture de l'ECS ainsi que les capacités d'encadrement socio-sanitaires dans son voisinage (amendements **6** et **10**).

Nous constatons avec regret que la Municipalité met bien plus de moyens financiers à disposition de la répression de la consommation et du deal de rue que dans les dispositifs socio-sanitaires visant à encadrer la consommation, la prévenir, réduire les risques et accompagner les sorties de dépendances. Le déploiement de la police est une solution de façade et ne répond pas à une problématique complexe et multifactorielle. Alors que la Municipalité continue de renforcer les EPTs alloués aux Corps de police – jugé secteur prioritaire – ce dernier se trouve dans l'impossibilité de les attribuer, ne parvenant pas à recruter en nombre suffisant. En parallèle, les dispositifs sociaux se trouvent sous pression financière, ce qui explique, par exemple, l'absence d'ouverture en soirée de l'espace de consommation ou la faiblesse du dispositif social et sanitaire l'entourant. Nous préconisons donc un rééquilibrage, par un transfert de fond entre le corps de police et le dispositif de prévention des addictions des services sociaux de la Ville (amendement **6**).

S'agissant du domaine du bas seuil, nous avons déjà relevé les progrès significatifs que représente l'annualisation du dispositif d'hébergement d'urgence, élément que nous demandons de longue date. Cependant, le dispositif d'hébergement d'urgence est toujours aussi saturé. De nombreuses personnes sont refusées chaque soir à l'entrée des hébergements d'urgence, témoignant de l'insuffisance du nombre de places disponibles. Les solutions actuelles reposant sur la réouverture d'abris de la protection civile nous semblent un dernier recours insatisfaisant qui témoigne de l'urgence dans laquelle se trouve la Municipalité. Le groupe EàG estime qu'il devrait s'agir d'une priorité de la Ville que de garantir à chacune et chacun la possibilité de se loger dans un lieu sûr et décent la nuit. Raison pour laquelle nous proposons d'augmenter le financement des places pour l'accueil à bas seuil (amendements **13** et **14**) et d'augmenter également les subventions de la ville pour l'aide alimentaire d'urgence (amendement **12**).

Soutenir les alternatives dans le domaine de la culture et du sport

Dans le domaine de la culture et du sport, nous constatons que la majorité politique poursuit une politique de soutien financier massif aux grandes institutions culturelles et aux grands événements sportifs, alors que les petites compagnies et associations indépendantes peinent à trouver des financements et se voient refuser leurs demandes de subvention. La même situation prévaut dans le domaine du sport où les petits clubs, ainsi que les événements sportifs alternatifs aux grandes compétitions, notamment dans le sport handicap, ne sont pas suffisamment soutenus.

La minorité formule d'une part plusieurs amendements pour augmenter les subventions dans les domaines de la culture et pour des manifestations culturelles indépendantes (amendements **2**, **3** et **4**). D'autre part, pour sortir de la logique du "sport-business", lui-même empêtré dans ses scandales de corruption, nous prônons le retrait de toute forme d'aide financière au CIO, et la réattribution de ces montants à Swiss Paralympics pour encourager la participation des parathlètes suisses à des compétitions internationales (amendement **7**).

En finir avec l'austérité larvée dans la majorité des services de la ville

Cela fait de nombreuses années que la Ville de Lausanne pratique, dans la grande majorité de ses services, hormis les secteurs prioritaires, le principe de compensation des charges. Toute nouvelle dépense doit ainsi

être compensée par une économie équivalente. Cette politique, en période de forte croissance démographique, revient à réduire la qualité des prestations à la population tout en mettant la santé du personnel sous pression. Pour la minorité, cette politique devrait être stoppée net, tant nombre de services sont actuellement en difficulté et ne peuvent réaliser leurs missions. Les besoins supplémentaires sont nombreux et ne peuvent être listés exhaustivement dans ce rapport. Néanmoins, il nous semble urgent d'allouer davantage de moyens aux pompiers (amendement 5) dont les conditions salariales sont actuellement hautement problématiques et ne correspondent pas au standard qui devrait valoir dans ce type de métiers stressants et pénibles et essentiels pour la population. Nous demandons également un renforcement du personnel de l'Inspection du travail Lausanne (ITL), dont les missions sont indispensables pour garantir des conditions de travail justes pour les personnes travaillant sur le territoire de Lausanne et de sa région (amendement 8).

Renforcer les moyens pour lutter contre toutes les oppressions et pour l'égalité

Si la Ville de Lausanne déclare agir pour l'inclusion et la promotion de l'égalité entre toutes et tous ou contre les discriminations, la minorité constate que beaucoup reste à faire, comme en témoigne le nombre d'agressions à caractères racistes, homophobes ou sexistes qui sont signalées sur le territoire lausannois. Nous saluons la création l'année dernière du fond pour la politique LGBTQIA+ avec une dotation de 250'000.- et, sans en tenir grief à la Municipalité, les soussignés estiment que des efforts supplémentaires, tout à la fois modestes à l'échelle du budget, mais substantiels pour les objectifs visés, devraient être consentis. Raison pour laquelle la minorité propose de mettre à disposition une enveloppe budgétaire supplémentaire pour mettre en place des outils de prévention du racisme et afin de rendre les actions de prévention plus visibles tout au long de l'année ainsi que dans l'espace public (amendement 11). Nous proposons également d'augmenter les subventions ponctuelles octroyées par le Bureau de l'égalité à des projets en faveur de l'égalité de genre (amendement 20).

Compte tenu du contexte international, avec les guerres qui font rage que ce soit en Palestine, en Ukraine, au Liban ou encore au Soudan, nous proposons une augmentation significative des aides lausannoises à destination de la coopération internationale (amendement 1). Ainsi, Lausanne pourra notamment réitérer et renforcer son soutien à l'œuvre humanitaire de l'UNRWA.

Conclusion

Concernant le vote final du budget, le groupe de la minorité déterminera sa position en fonction de l'accueil qui sera réservé aux amendements qu'elle défendra au sein du Conseil ; si ses propositions sont rejetées dans leur majorité, elle refusera le budget.

Pour la minorité de la Commission des finances, le samedi 30 novembre 2024.

Johann Dupuis
Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)

Pierre Conscience
Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)

Commission des finances de Lausanne
Amendements d'Ensemble à Gauche Lausanne
BUDGET 2025

1. Culture et développement urbain

Amendement 1

EàG - Augmenter la contribution de Lausanne à la coopération internationale

La Ville dispose d'un Fonds pour la Solidarité internationale et la coopération au développement. Avec la guerre qui fait rage en Palestine, au Liban, en Ukraine et au Soudan, il est nécessaire d'augmenter grandement les moyens accordés à ce fond. Ainsi, Lausanne pourra notamment soutenir l'UNRWA et contribuer à combler le trou financier laissé après la réduction de moitié du soutien suisse, alors que la Confédération était un des plus importants contributeurs à cette organisation humanitaire. Lausanne a démontré son soutien à la mission de l'UNRWA cet été avec l'invitation de son secrétaire général Philippe Lazzarini pour la célébration du 1er août. Elle doit continuer et suivre l'exemple de la ville de Zurich, qui a récemment alloué 380'000CHF à l'UNRWA et 100'000 à Médecins du monde et Terre des hommes, respectivement.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
11	SG-CD	365	9'876'600	500'000	10'376'600
Total			9'876'600		10'376'600

Total de charges supplémentaires : 500'000 CHF

Amendement 2

EàG - Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)

Doubler les subventions casuelles pour les arts visuels, la création scénique indépendante, les manifestations culturelles, la musique et la participation culturelle, dans le but d'améliorer les salaires des personnes les plus précaires travaillant dans ces secteurs. En effet, malgré un soutien salué, le soutien spécifique à chaque compagnie est très souvent minime et ne couvre pas de façon réaliste le montant nécessaire au paiement de salaires.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	CULT	365	51'274'600	230'000	51'504'600
12	CULT	380	2'845'000	2'735'000	5'580'000
Total			54'119'600		57'084'600

Total de charges supplémentaires : 2'965'000 CHF

Amendement 3

EàG – Augmenter la subvention de l'école de Musique de Lausanne

Pour permettre à l'EML de louer des locaux adaptés à l'enseignement de la musique, garantir aux élèves un environnement adéquat, améliorer les conditions de travail des enseignant·e·s et respecter les normes de santé et de sécurité au travail, augmentation de la subvention de 400'000 CHF. Ce montant se justifie par la présence d'un projet chiffré de location d'un nouveau lieu dans lequel il faut faire des travaux d'insonorisation. L'offre de location n'est pas éternelle et il est essentiel de se positionner rapidement. Ce bâtiment vient substituer la perte du bâtiment, en 2026, de Montolivet qui compte 510m2, 9 salles, pour 496 élèves et 21 enseignant·e·s pour 8 EPT.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	CULT	365	51'274'600	+400'000	51'674'600

Total de charges supplémentaires : 400'000 CHF

Amendement 4

EàG – Création d'une subvention à la LIG – Ligue d'improvisation de la Galicienne

Création d'une subvention de 50'000 CHF à la L.I.G., qui organise l'un des plus grands festivals d'improvisation d'Europe, réalisé majoritairement par des bénévoles. Des financements supplémentaires sont nécessaires pour assurer le déménagement qui aura lieu cette année, pour continuer à offrir des spectacles à prix abordable, alors que le festival est déjà en déficit.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	CULT	365	51'274'600	+ 50'000	51'324'600

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

2. Sécurité et économie

Amendement 5

EàG – un traitement digne pour les pompiers

L'indemnité de nuit des sapeurs-pompiers, fixée à 2.80.- CHF par heure, n'a jamais été revalorisée depuis les années 1990 et se trouve très largement inférieure à la moyenne des professions conventionnées qui varie entre 4.- et 7.- CHF par heure. L'amendement propose ainsi de corriger partiellement cet écart, en relevant cette indemnité à 4.- CHF par heure.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
18	SPSL	301	26'932'500	90'000	27'022'500
18	SPSL	303	2'412'900	8'550	2'421'450
Total			29'345'400		29'443'950

Total des charges supplémentaires : 98'550 CHF

Amendement 6

EàG - Réaffecter le budget excédentaire de la Police vers le SISP

Entre le budget 2022 (début de législature) et le budget 2025, le montant alloué au Corps de police a été augmenté de 3.45 millions, ce malgré le fait que des postes de travail restent constamment inoccupés, pour cause de difficultés de recrutement. Au vu de l'augmentation de la précarité et la recrudescence des problèmes de toxicodépendance, il apparaît prioritaire d'allouer ces montants au Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, qui pourra notamment en faire usage pour augmenter le nombre de postes de travailleuses et travailleurs sociaux autour de l'ECS de la Riponne. L'amendement est neutre financièrement.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	CP	301	26'932'500	- 2'518'500	24'414'000
17	CP	303	2'412'900	- 327'750	2'085'150
17	CP	304	3'800'800	- 603'750	3'197'050
50	SISP	301	7'914'900	2'518'500	10'433'400
50	SISP	303	700'600	327'750	1'028'350
50	SISP	304	974'300	603'750	1'578'050
Total			42'736'000		42'736'000

Total de diminution des charges (Service CP): 3'450'000 CHF

Total d'augmentation des charges (Service SISP): 3'450'000 CHF

Augmentation du déficit : 0 CHF

3. Sport et cohésion sociale

Amendement 7

EàG – Aide au sport parathlétique

Nous demandons que la Municipalité retire les subventions qu'elle accorde au CIO (charges de loyer, d'entretien, subventions directes et indirectes, etc.) et réattribue l'entier de ces montants sous forme d'une subvention à Swiss Paralympic. L'amendement est neutre financièrement.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
10	SMUN	365	1'116'100	-	1'116'100
Total			1'116'100		1'116'100

Total d'augmentation des charges (Service SMUN): 602'800 CHF

Total de diminution des charges (Service SMUN): 602'800 CHF

Augmentation du déficit : 0 CHF

Amendement 8

EàG – Une inspection du travail au service des travailleurs·euses

Selon le portail statistique lausannois, 130'904 personnes travaillent à Lausanne, pour un total de 103'354 EPT. De son côté, le BIT donne comme recommandation pour les pays les plus industrialisés et à économie de marché, un ratio d'un·e inspecteur/inspectrice pour 10'000 salarié·e·s. Du reste, les partis composant la majorité du Conseil communal et de la Municipalité recommandent, aux échelons institutionnels supérieurs, un ratio de 1/5'000. Or, avec quelques 27 inspecteurs et inspectrices au niveau cantonal (inclue l'ITL), on est en dessous des 1/30'000. Et si on ne prend que le ratio à Lausanne, on reste au dessous des 1/17'000. Ainsi, en suivant les recommandations des Vert·e·s et des Socialistes au niveau cantonal, il faudrait encore multiplier par 3 les effectifs de l'ITL pour honorer leurs engagements. Mais dans un esprit de mesure et de consensus, la minorité propose un renforcement très mesuré des allocations, avec un seul EPT supplémentaire. Du reste, cette augmentation fait suite à une promesse de renforcement de 0.4 EPTs formulée par la Municipalité lors du dernier exercice budgétaire, promesse qui n'a pas été tenue, le budget pour les postes de travail étant redescendu au niveau de 2023.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
25	ST	301	15'529'400	87'600	15'617'000
25	ST	303	1'411'000	11'400	1'422'400
25	ST	304	2'166'500	21'000	2'187'500
Total			19'106'900		19'226'900

Total d'augmentation des charges : 120'000 CHF

Amendement 9

EàG - Une accessibilité aux transports publics pour protéger le climat !

Développement d'un dispositif de quasi-gratuité des TP à Lausanne. La ville subventionne les abonnements de ses habitant·e·s pour qu'ils reviennent à 40 CHF par personne, afin de favoriser le transfert modal et d'atteindre l'objectif de neutralité carbone de la mobilité en 2030, objectif fixé dans le Plan Climat de la Ville. Il ne reste en effet que 5 ans pour atteindre cet objectif !

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	366	7'310'000	76'000'000	83'310'000
Total			7'310'000		83'310'000

Total d'augmentation des charges : 76'000'000 CHF

Amendement 10

EàG - Financer l'extension des horaires d'ouverture de l'antenne Riponne de l'ECS

Nous demandons à la municipalité d'allouer les ressources nécessaires pour permettre une ouverture étendue de 6h00 à 24h00 et 7j/7 de l'antenne Riponne de l'ECS afin d'adapter ses services aux besoins des usagers et usagères et aux réalités actuelles de la consommation des stupéfiants. Cela permettra de diminuer les désagréments causés par les temps de fermeture de l'ECS pour son voisinage.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	11'960'200	2'066'700	14'026'900
50	SISP	390	2'306'600	131'900	2'438'500
Total			14'266'800		16'465'400

Total d'augmentation des charges : 2'198'600 CHF

Amendement 11

EàG – Augmentation des subventions pour soutenir la prévention du racisme

En ces temps de désinhibition des pensées, comportements et agressions à caractère raciste qui menace le vivre-ensemble, nous souhaitons que le Bureau Lausannois pour l'intégration (BLI) soit doté d'une enveloppe de 50'000 CHF supplémentaires pour mobiliser plus de moyens afin de lutter contre le racisme et développer des mesures de prévention.. Cette augmentation vise à faire davantage de campagnes de prévention en dehors de la semaine de lutte contre le racisme et de s'adresser aussi aux personnes autrices et témoins en plus des personnes victimes. Cet amendement a également pour but la systématisation des formations en prévention du racisme et diversité culturelle afin qu'elles soient obligatoires pour les travailleuses et travailleurs de la fonction publique. Cette enveloppe permettrait également de mieux visibiliser ce qui est déjà en place.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	380	-	50'000	50'000
Total			-		50'000

Total d'augmentation des charges : 50'000 CHF

Amendement 12

EàG - Augmentation de la subvention à la Soupe populaire

En conséquence de l'augmentation de la précarité à Lausanne, de plus en plus de personnes viennent chercher le réconfort d'un repas gratuit auprès de l'institution qu'est la Soupe populaire. Cette dernière a augmenté le nombre de repas servis en restaurant depuis quelques années un service de midi, en complément de celui du soir. Actuellement, la subvention de la Ville de Lausanne à Mère Sofia permet de financer deux repas de midis. Nous proposons cet amendement au budget afin que la Municipalité finance deux repas de midi supplémentaires, permettant ainsi de couvrir 4 jours par semaine.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	11'960'200	180'000	12'140'200

Total de charges supplémentaires : 180'000 CHF

Amendement 13

EàG - Un toit pour toutes et tous en temps de crise

Malgré les mesures prévues par le Préavis 2023/64, notamment l'annualisation du dispositif d'accueil bas seuil et les mesures de réinsertion sociale, de nombreuses personnes continuent d'être contraintes de dormir à la rue, été comme hiver. Cette situation engendre des souffrances considérables et dure depuis trop longtemps. La Municipalité ne peut dès lors plus avancer l'argument du manque de locaux ou du besoin de temps. Ainsi, le présent amendement propose de répondre aux besoins vitaux des personnes les plus démunies qui se trouvent sur le territoire communal, en finançant l'ouverture de 50 places d'accueil supplémentaires.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	11'960'200	1'370'000	13'330'200

Total de charges supplémentaires : 1'370'000 CHF

Amendement 14

EàG – Subvention à l'association la Demeure

Nous proposons la création d'une subvention de 46'500 CHF en faveur de l'association la Demeure qui fournit un des rares accueils de jour en région lausannoise et sur un terrain appartenant à la Ville de Lausanne. L'incertitude quant à la possibilité de rester sur la friche de Malley en 2025 a troublé les demandes de subvention, ce qui fait que l'association est désormais en déficit.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
50	SISP	365	11'960'200	46'500	12'006'700

Total de charges supplémentaires : 46'500 CHF

4. Logement, Environnement et Architecture

Amendement 15

EàG – Renforcer le service des gérances

Le budget 2025 prévoit d'affaiblir le service des gérances en diminuant les montants alloués au personnel. Nous proposons de revenir aux montants qui étaient prévus au budget 2024. Cela permettra au service d'être à la hauteur de la politique du logement public de la Ville (Plaines-du-Loup et Métamorphose) et également d'améliorer la gestion des subventionnés.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	Gérances	301	7'133'100	+664'800	7'797'900
29	Gérances	303	651'400	+57'100	708'500
29	Gérances	304	864'100	+ 88'700	952'800

Total de charges supplémentaires : 810'600 CHF

Amendement 16

EàG – Passer à la vitesse supérieure en matière d'assainissement énergétique du patrimoine administratif

La Municipalité est extrêmement en retard sur son objectif d'atteindre la neutralité carbone des bâtiments en sa possession. A l'heure actuelle, seul l'assainissement énergétique du patrimoine financier a été planifié. Rien ou presque n'a encore été fait quant au patrimoine administratif qui constitue près de trois-quarts des 600 bâtiments chauffés que possède la Ville. Cet amendement demande la création d'un fonds d'assainissement énergétique du patrimoine administratif dans le budget ordinaire. Les montants proposés devraient permettre l'assainissement d'environ dix bâtiments supplémentaires par année. Nous proposons également l'engagement de 3 EPT supplémentaires pour coordonner ce fonds.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
30	ARLO	301	7'152'300	262'800	7'415'100
30	ARLO	303	651'900	34'200	686'100
30	ARLO	304	1'029'900	63'000	1'092'900
39	SFIN	380	-	40'000'000	40'000'000
Total			8'834'100		49'194'100

Total d'augmentation des charges : 40'360'000 CHF

5. Enfance, Jeunesse et Quartiers

Amendement 17

EàG - Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)

Bien que la municipalité annonce des places supplémentaires, des parents continueront de se voir refuser une place en crèche par dizaines, voire par centaines, si on en croit l'évolution de la courbe des besoins. Pourtant, l'une des promesses électorales de la municipalité est toujours : "un enfant = une place en crèche". Tout en laissant des parents et leurs petits sur le carreau, le manque de places dans les structures d'accueil renforce tout à la fois les inégalités liées au revenu, celles liées au genre et celles liées aux origines et à la barrière de la langue. L'amendement propose donc de créer 100 places de plus que ce que propose la Municipalité dans le budget 2025.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
34	SPE	301	41'467'200	906'700	42'373'900
34	SPE	303	3'777'300	- 21'400	3'755'900
34	SPE	304	5'223'000	462'300	5'685'300
34	SPE	305	127'500	8'300	135'800
34	SPE	306	22'500	100	22'600
34	SPE	309	255'300	30'800	286'100
34	SPE	310	74'800	1'000	75'800
34	SPE	311	527'200	172'100	699'300
34	SPE	312	468'600	44'100	512'700
34	SPE	313	1'984'100	60'700	2'044'800
34	SPE	314	986'000	686'000	1'672'000
34	SPE	315	22'100	1'700	23'800
34	SPE	316	4'822'500	457'700	5'280'200
34	SPE	317	49'500	3'300	52'800
34	SPE	318	34'852'200	1'251'100	36'103'300
34	SPE	330	37'300	400	37'700
34	SPE	331	40'100	4'100	44'200
34	SPE	351	713'000	2'600	715'600
34	SPE	365	1'859'900	- 26'600	1'833'300
34	SPE	390	2'355'400	134'000	2'489'400
34	SPE	435	- 12'375'400	- 1'170'100	- 13'545'500
34	SPE	439	- 767'700	60'100	- 707'600
34	SPE	451	- 14'471'500	- 1'253'700	- 15'725'200
34	SPE	490	- 47'900	- 3'000	- 50'900
Total			72'003'000		73'815'300

Total d'augmentation des charges : 4'179'000 CHF
Total d'augmentation des revenus : 2'366'700 CHF
Augmentation du déficit : 1'812'300 CHF

Amendement 18

EàG - Taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire

Afin de garantir un taux d'encadrement suffisant pour les enfants ainsi que des conditions de travail de qualité pour le personnel en vue de combattre la pénurie actuelle, le taux d'encadrement doit être d'au moins un-e éducateur/éducatrice pour sept enfants dans les catégories *trotteurs* et *moyens*.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
34	SPE	301	41'467'200	10'774'800	52'242'000
34	SPE	303	3'777'300	1'402'200	5'179'500
34	SPE	304	5'223'000	2'583'000	7'806'000
34	SPE	313	1'984'100	1'513'000	3'497'100
34	SPE	316	4'822'500	2'081'000	6'903'500
34	SPE	318	34'852'200	567'700	35'419'900
Total			92'126'300		111'048'000

Total d'augmentation des charges : 18'921'700 CHF

Amendement 19

EàG – Taux d'encadrement parascolaire:

Le taux d'encadrement est un indicateur central pour évaluer la qualité de l'accueil. Les recommandations récentes soulignent la nécessité de former des groupes plus restreints et

d'adopter un taux d'encadrement plus favorable. Cela reflète les nouvelles connaissances liées au développement des enfants et les avancées dans les pratiques d'éducation précoce. Le taux d'encadrement doit être d'au moins un·e éducateur/éducatrice pour 10 enfants pour les enfants en âge d'école. Cela permettra également d'améliorer le ratio du nombre de personnes formées par groupe d'enfants.

Div	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	SEP	301	53'369'300	3'649'500	57'018'764
35	SEP	303	4'836'700	330'700	5'167'440
35	SEP	304	6'340'200	433'600	6'773'751
35	SEP	305	152'800	10'500	163'249
Total			64'699'000		69'123'204

Total d'augmentation des charges : 4'424'300 CHF

Amendement 20

EàG - Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)

La pénurie de places en Accueil Pour Milieu Scolaire (APEMS) reste un défi majeur, malgré une croissance significative du secteur. Actuellement, l'accueil institutionnel collectif ne couvre que 50% des besoins en solution extra familiales, laissant de nombreux parents en difficulté pour concilier vie professionnelle et familiale. Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2025.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	SEP	300	90'000	-	90'000
35	SEP	301	53'369'300	4'605'300	57'974'600
35	SEP	303	4'836'700	316'400	5'153'100
35	SEP	304	6'340'200	824'100	7'164'300
35	SEP	305	152'800	8'400	161'200
35	SEP	306	54'000	28'400	82'400
35	SEP	307	29'700	-	29'700
35	SEP	308	52'700	52'700	105'400
35	SEP	309	136'200	- 28'400	107'800
35	SEP	310	184'300	86'300	270'600
35	SEP	311	1'191'500	477'400	1'668'900
35	SEP	312	4'957'300	38'000	4'995'300
35	SEP	313	1'551'300	303'500	1'854'800
35	SEP	314	8'022'000	522'000	8'544'000
35	SEP	315	246'100	- 600	245'500
35	SEP	316	5'500'000	662'400	6'162'400
35	SEP	317	430'700	26'200	456'900
35	SEP	318	10'590'000	719'800	11'309'800
35	SEP	319	887'700	116'300	1'004'000
35	SEP	330	190'200	70'800	261'000
35	SEP	331	17'917'200	329'900	18'247'100
35	SEP	351	93'500	55'000	148'500
35	SEP	352	378'600	-	378'600
35	SEP	365	788'000	-	788'000
35	SEP	366	396'500	-	396'500
35	SEP	380	232'800	36'000	268'800
35	SEP	390	8'821'300	534'400	9'355'700
35	SEP	427	- 1'521'400	- 4'200	- 1'525'600
35	SEP	435	- 15'172'400	- 2'496'900	- 17'669'300
35	SEP	436	- 631'700	8'100	- 623'600
35	SEP	439	- 6'241'200	-	- 6'241'200
35	SEP	451	- 15'088'100	- 1'110'200	- 16'198'300
35	SEP	452	- 577'100	-	- 577'100
35	SEP	465	- 80'000	- 80'000	- 160'000
35	SEP	490	- 626'400	361'400	- 265'000
Total			87'502'300		93'964'800

Total d'augmentation des charges : 9'784'300 CHF

Total d'augmentation des revenus : 3'321'800 CHF

Augmentation du déficit : 6'462'500 CHF

6. Finances et Mobilité

Amendement 20

EàG - Favorisons l'égalité entre les genres

Le bureau de l'égalité distribue des subventions ponctuelles à des projets en faveur de l'égalité entre les genres. Nous désirons que le budget accordé à ces subventions soit augmenté de 100'000 CHF ce qui permettrait de subventionner à des montant plus élevés que les 3000.- actuels pour soutenir des projets plus ambitieux et qui s'inscrivent dans un temps plus long. En dehors de ces subventions cette augmentation pourrait permettre de mettre en place une semaine de l'égalité ainsi qu'une campagne d'affichage visant à combattre le sexisme dans l'espace public et de faire plus de prévention contre le harcèlement et les inégalités dans tous les lieux de sociabilités tel que les clubs, lieux de formation et les institutions culturelles, mais

aussi dans la sphère domestique. Le bureau de l'égalité fait un travail remarquable et il nous paraît indispensable de lui donner les moyens de mieux le visibiliser.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
38	SG-FIM	365	10'000	100'000	110'000

Total d'augmentation des charges : 100'000 CHF

Amendement 21 EàG – Améliorons la qualité de vie et la sécurité des piétons

Le poste de délégué piéton à la ville de Lausanne ne correspond actuellement qu'à un 0.8 EPT. Nous proposons de passer à 1.5 EPT, ce qui permettrait d'engager une deuxième personne afin d'accélérer les projets de ce domaine prioritaire au sens du plan climat.

Div.	Service	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
41	MAP	301	15'623'100	61'320	15'684'420
41	MAP	303	1'429'200	7'980	1'437'180
41	MAP	304	2'183'400	14'700	2'198'100
Total			19'235'700		19'319'700

Total d'augmentation des charges : 84'000 CHF